

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-38

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2019-38

Avenant à la convention d'engagement volontaire locale en matière de développement durable des acteurs en charge des infrastructures routières - décision- autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec le Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable. Cette stratégie passe notamment par une lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la prévention des risques pour l'environnement et la santé ainsi que la promotion de modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

C'est pourquoi, l'ensemble des organisations professionnelles du domaine de la route (Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Syndicat professionnel des terrassiers de France (SPTF), Routes de France), le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, les sociétés d'ingénierie (SYNTEC - INGENIERIE) et l'Assemblée des départements de France (ADF) ont signé le 25 Mars 2009 la « Convention d'engagement volontaire » des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain.

La déclinaison locale en Gironde a été signée le 10 mars 2010 par le Département et l'ensemble des instances régionales des acteurs. Elle reprend la majorité des objectifs de la Convention nationale en les adaptant à notre contexte. Elle fixe les objectifs et définit le contenu des indicateurs qui en permettent le suivi.

Suite aux premiers bilans des résultats obtenus, les partenaires ont décidé d'actualiser la Convention girondine par un premier avenant signé le 22 novembre 2013. Cet avenant a fixé de nouvelles valeurs d'objectifs pour les 3 années 2013 à 2015, a complété les engagements initiaux, en introduisant par exemple la clause sociale dans les compétences et intégré Bordeaux Métropole.

A l'issue d'un nouveau cycle de 3 ans, les partenaires ont souhaité conclure un deuxième avenant qui comporte deux volets :

- le premier consiste à actualiser les objectifs des différents indicateurs de suivi, de la même manière que cela a été réalisé par l'avenant n°1 pour la période précédente 2013 à 2015. Il s'agit de fixer des objectifs réalistes pour la période 2018 à 2020 en regard de notre retour d'expérience et des perspectives futures des activités routières.
- le second consiste à introduire un nouvel indicateur permettant de suivre l'application de l'alinéa III de l'article 79 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cet article impose de nouveaux objectifs en matière de recyclage et de réemploi des matériaux utilisés dans la construction et l'entretien des routes.

« Les collectivités territoriales doivent justifier chaque année :

1° A partir de 2017 :

a) Qu'au moins 50 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;

b) Pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers, au moins 10 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

2° A partir de 2020 :

a) Qu'au moins 60 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;

b) Pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers au moins 20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 30 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets. ».

En conséquence, il est proposé les objectifs suivants pour Bordeaux Métropole :

Indicateur	Objectifs 2018/20	Réalisation 2015/17
réemploi de matériaux excavés	20 %	9,7%
taux de recyclage des bétons bitumineux	30 %	16%
part de matériaux de remblai issus de valorisation	70% (50%)	74,8%
fauchage raisonné	60 % (50%)	42%
part d'enrobés tièdes	60 % (50%)	28,4%
part de granulats recyclés dans la consommation de granulats	40 % (30%)	40%
pourcentage d'heures d'insertion réalisées en regard des prévisions	100 %	100%

Dans la colonne des objectifs, un chiffre est indiqué entre parenthèses. Il s'agit de l'objectif 2015, s'il est différent de l'objectif 2018/2020.

Ces objectifs sont proposés en s'appuyant sur un bilan des réalisations sur la période entre 2015 et 2017.

Par ailleurs, un nouvel indicateur intitulé "Performance globale de valorisation des matériaux par les MO – consommation des produits valorisés" est ajouté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 79,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les objectifs prescrits par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte en matière de recyclage et de réemploi des matériaux utilisés dans la construction et l'entretien des routes,

DECIDE

Article unique : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la déclinaison locale du département de la Gironde de la convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 JANVIER 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2019</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	--